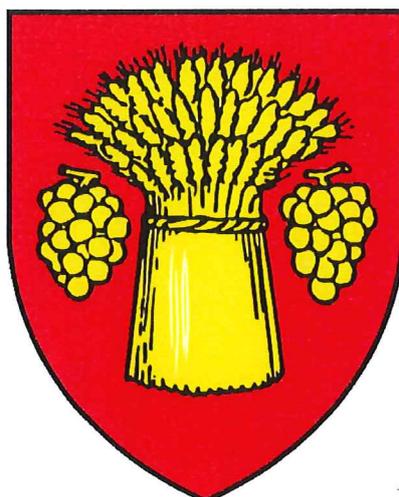


**Commune de Vich, Procès-verbal No 2, 2016/2021
de l'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL
du 6 décembre 2016
tenue à la Salle communale à 20h00**



➤ Mot de bienvenue du Président	11
➤ Assermentations :	11
➤ Appel nominal	11
➤ Adoption du procès-verbal du 04.10.2016	11
➤ Communications de la Municipalité	11
➤ Communications du bureau.....	12
➤ Adoption de l'ordre du jour proposé	12
1. Communications de Monsieur K.Tritten, sur l'endettement.....	12
2. Préavis n°7/2016-2017 – Demande de crédit d'étude et de construction de Fr. 317'000.- pour la prolongation des trottoirs et l'aménagement d'une traversée piétonne à la route de l'Etraz.	15
3. Préavis n°8/2016-2017 – Demande d'autorisation d'entreprendre la réalisation d'un bâtiment multifonction et d'un crédit d'étude préliminaire de Fr. 39'420.- TTC.	16
4. Préavis n°9/2016-2017 – Adoption du budget du ménage communal 2017.....	17
5. Liste des préavis pour la séance suivante.....	18
6. Divers et propositions individuelles.....	18
7. Communications de la Municipalité	18
8. Contre-appel et distribution des jetons de présence	19
9. Clôture de la séance.	19
➤ Annexe : Motion présentée par Madame Josée LEUPIN ainsi que Madame WUERSCH, et Messieurs HADORN, GUEX et PASCHE.	19

➤ MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Le **Président**, Monsieur **Charles de MESTRAL**, salue l'Assemblée et la Municipalité, ainsi que la présence de Monsieur **Antonio SISTO**, notre boursier communal. Il remercie l'Assemblée pour la patience et la compréhension lors de la séance précédente qui était une première pour lui en tant que président.

Sur le bureau de la **secrétaire**, il y a à disposition les documents suivants : PV de la séance du 4.10.2016, le budget 2016, le règlement du Conseil Général, le document de la Municipalité « Vivre ensemble », lequel sera repoussé à la 1^{ère} séance de 2017, les trois préavis et les cinq rapports des commissions les concernant, l'ordre du jour, la liste des présidents et membres des commissions, la liste des Municipaux et leur dicastères respectifs, le texte du président, sous forme de memorandum, (a) sur l'intervention de Monsieur **Kurt TRITTEN** et (b) sur le refus de l'amendement de la commission des finances, lors du dernier conseil par le **Syndic**, qui avait expliqué que l'on ne pouvait pas amender le texte d'un préavis, mais uniquement la conclusion. Après vérification auprès du service des communes, ceci est effectivement correct, mais la commission avait le droit tout de même de proposer un amendement en demandant de traiter ces deux points de manière distincte. Le memorandum du Président résumé, puisque à la suite d'une remarque d'une scrutatrice, le texte du service des communes était signalé comme confidentiel, mais après demande de la permission auprès dudit service, nous pouvons maintenant transmettre la totalité du texte aux conseillers. Vous trouverez également des papiers et des crayons, pour la rédaction éventuelle d'amendements, lesquels pourraient d'ailleurs aussi être dicté directement à la secrétaire, en séance.

➤ ASSERMENTATIONS :

Le **Président** invite l'assemblée à se lever pour l'assermentation de Monsieur **Olivier MONACHON** et Monsieur **Marcel MIESEN** qui deviennent des nouveaux conseillers. Ils reçoivent chacun un dossier contenant tous les documents cités auparavant.

➤ APPEL NOMINAL

La **secrétaire** procède à l'appel nominal. Avec **38** membres présents sur **52**, le quorum est atteint.

Le **Président** donne une précision sur la notion du « 1/5 des membres présents » qui est demandé pour le vote à bulletin secret ou pour le renvoi d'un préavis par exemple, ce 1/5 de membres présents équivaut à 8 conseillers (pour exemple ce soir). Notre règlement est mal rédigé, car il est stipulé pour ceci « 1/5 des membres ». Le conseil totalise 52 membres, mais ne sont présents que 38, ce n'est pas la même chose. Nous devons donc faire une correction. Le service des communes a suggéré d'attendre quelques mois pour pouvoir identifier, s'il y a lieu, d'autres corrections possibles. Le **Président** ouvre la séance.

➤ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04.10.2016

Le procès-verbal est accepté à forte majorité, moins 5 abstentions.

➤ COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le **Syndic Michel BURNAND** explique que les communications se feront en fin de séance à la place du point 6. Le **Président** demande à l'assemblée, si elle accepte, par applaudissements la modification de l'ordre du jour. L'ordre du jour est modifié puis est accepté.

➤ COMMUNICATIONS DU BUREAU

Dans l'ordre du jour, un nouvel élément : une motion écrite et signée par 5 membres, elle est déposée au bureau. Elle sera insérée dans l'ordre du jour, après l'intervention de Monsieur TRITTEN, elle sera étudiée non pas sur le fond, mais sur sa recevabilité ainsi que, implicitement, sur sa prise en considération, simultanément.

➤ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Monsieur **Roger BRAND** revient sur les propos du préavis n°8, au point n°3 de l'ordre du jour. Il trouve qu'il y a deux demandes dans ce titre de préavis. Une pour le crédit d'étude préliminaire et une autre pour entreprendre la construction du bâtiment multifonction. Le Conseil Général n'a pas voté sur le fond pour réaliser ce bâtiment lors de la présentation de la Municipalité. Ceci voudrait dire que si on accepte ce crédit d'étude on aura adopté le bâtiment. Le **Président** répond que nous avons vu au bureau que le premier élément de la conclusion à l'air de prendre un engagement pour réaliser ce bâtiment sans avoir le budget. Le bureau ayant perçu cette émotion des conseillers sur ce point de préavis, a fait deux consultations extérieures : une avec le responsable juridique du service des communes et une autre auprès d'un ancien président du tribunal cantonal. « Entreprendre » pour le juge, signifie « commencer » et ne nous engage pas à aller jusqu'au bout. Le **Président** passe la parole à Monsieur **Goran JOVANOVIC**, vice-président pour la lecture de la réponse du service juridique des communes : « Le bureau a observé une certaine perplexité avec la commission des finances concernant les deux recommandations de la Municipalité, pour ce préavis. Le directeur juridique du service des communes de Lausanne explique que l'on peut donc se demander si cette double conclusion est nécessaire, voire pertinente. Par contre rien est illégal. » Le service n'y voit pas une obligation de construire absolument dans le texte soumis par la Municipalité.

L'ordre du jour modifié est accepté à forte majorité, moins 1 abstention.

1. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR K. TRITTEN, SUR L'ENDETTEMENT.

Le **Président** donne la parole à Monsieur **Kurt TRITTEN**, puis la Municipalité sera invitée à répondre sur sa philosophie de l'endettement. Monsieur **Kurt TRITTEN** explique que l'objectif de son intervention est uniquement de s'assurer que ces revendications futures de l'Etat de Vaud font partie de la planification financière à moyen et long terme de la Commune. Ces dépenses futures sont incertaines. La péréquation a un retard d'un ou deux ans. L'Etat de Vaud qui a subi une augmentation substantielle de sa dette de CHF 475'000'000 en 2013 à CHF 1,263 milliard en 2016. La forte progression des demandeurs d'asile implique une prise en charge conséquente. Les cantons sont sollicités par la Confédération pour s'en charger, avec la création de centres d'accueils. Un nouvel élément à Lausanne, le message du Conseil d'Etat au Grand conseil de ce mois, prévoit la mise en place des structures d'accueil de jour et de l'accueil parascolaire sous forme d'école à journée continue. Pour l'accueil préscolaire, il y a pour le moment 6'500 places disponibles dans le Canton pour les enfants de 0 à 4 ans, $\frac{3}{4}$ des enfants en âge préscolaire seront confiés à ces structures. Pour l'accueil parascolaire, les communes devront fournir un accueil parascolaire sous forme d'école en continu pour les enfants de 4 à 10 ans une prise en charge, avant l'école, au repas de midi avec surveillance et après les cours, ainsi que le mercredi après-midi un accueil sera prévu pour les enfants de 4 à 8 ans. Le transport des enfants organisé par les communes est aussi à prendre en considération. Il y a encore des imprévus qui incomberont à la commune et Monsieur **TRITTEN** veut juste s'assurer que la Municipalité prend tout cela en considération.

Le **Président** donne la parole à la Municipalité.

Le **Syndic** explique que ce n'est pas ici que l'on peut défendre le budget du Canton de Vaud, le budget n'est pas à discuter ce soir, mais lors des prochaines votations pour les conseillers d'Etat, de faire son choix judicieusement. Monsieur Pascal BROULIS a fait ce projet de budget 2017 et oui la dette augmente, mais à bon escient ! Ce n'est pas pour l'exploitation ! Ceci est pour faire une maison d'environnement, faire des bâtiments pour l'enseignement post obligatoire et supérieur, pour l'Uni, pour les musées, pour le bâtiment pénitencier, pour des équipements pour la police, pour l'école de formation des gendarmes, pour le CHUV, pour l'hôpital pour les enfants, pour des blocs opératoires, pour de nouveaux bâtiments pour l'oncologie, pour soutenir l'agriculture, pour l'entretien des routes, pour les transports publics, pour la mobilité douce, pour l'assainissement énergétique des infrastructures ou encore pour l'informatique. Ces CHF 400'000'000 sont prévus pour notre bien-être à tous. Ce ne sont pas des dettes mais des investissements.

Pour le social le **Syndic** est d'accord avec Monsieur **Kurt TRITTEN**, les coûts augmentent, mais ils ne sont pas que liés aux requérants. CHF 26'000'000 sont pour les hôpitaux, le fond de santé de la sécurité des travailleurs, l'évolution sur le financement des soins à domicile et CHF 113'000'000 sont pour l'insertion, il se peut qu'il soit admis en Suisse quelques requérants à quelques frais. Le reste nous concerne tous AVS, AI, les PC familles, les soins à domicile, ceci représente CHF 139'000'000. Pour les requérants, ce ne sont pas les communes qui paient 1 CHF, c'est le Canton qui gère et qui prend dans les impôts cantonaux et effectivement cette année il y a environ CHF 12'000'000 de plus, pour les demandeurs d'asile. Le seul point sur lequel on est touché, c'est le social. Les députés ont décidé des règles de la péréquation directe et indirecte et nous, commune, nous avons peu d'influence là-dessus.

Le **Président** demande si Monsieur **TRITTEN** est satisfait de ces réponses. Il répond que oui mais la Municipalité doit tenir compte de ses incertitudes dans les dépenses de la commune. Le **Président** revient sur ce sujet, ce n'était pas sur les dépenses et les investissements du Canton, mais sur le risque qu'entraîne ces incertitudes pour la commune.

Le **Syndic** répond que le budget est fait au plus près et en relation avec les informations du Canton. Pour la Municipalité il n'y a pas de philosophie de l'endettement, mais plutôt une philosophie d'investissement. Le cap est fixé par le plafond d'endettement, la Municipalité a expliqué les constructions qu'elle voulait entreprendre pour environ CHF 7'500'000 d'investissement, la Municipalité aimerait avoir un autofinancement de CHF 2'500'000 et il reste CHF 5'000'000 à financer, par l'emprunt ou les liquidités. Les liquidités sont pour le moment de CHF 3'000'000. Le « coussin financier » n'est pas une bonne idée, on nous taxe 5% négatifs par million, sur l'endettement. Depuis plusieurs années la Municipalité s'efforce de réduire la facture à zéro, on était à CHF 12'000'000, dans le passé et aujourd'hui on a des liquidités pour la construction d'un bâtiment multifonction. La philosophie d'endettement est un sujet pour le Conseil, car c'est lui qui décidera des projets dans le plan d'investissement. C'est au Conseil de décider si on financera l'amortissement sur 10, 20 ou 30 ans.

Le **Président** repose la question différemment qu'est-ce que la Municipalité considère comme étant un montant d'endettement optimal. Le **Syndic** répond que le plafond est à CHF 6'000'000 maximum, que nous pouvons engager pour les dépenses. Chaque projet sera soumis au Conseil. Le **Président** demande à Madame **Antonella SALAMIN**, responsable des finances, d'intervenir, elle pense que le montant de CHF 6'000'000 est prudent et raisonnable, sur des prévisions sur 5 ans de législature.

MOTION de Madame LEUPIN cf. Annexe

Le **Président** rappelle que nous n'allons pas traiter le contenu, mais uniquement la recevabilité de la motion. Il donne la parole à Madame **Josée LEUPIN**, pour la lecture de cette motion.

Le **Président** ouvre la discussion. Il propose à la Municipalité de commenter sur le fond. Le **Syndic** indique que cette motion ne pose pas de problème, puisqu'à la commission des routes ce projet de la 3^e étape a été proposé. Le délai jusqu'au prochain conseil du mois de mars est peut-être court pour qu'il y ait toutes les réponses des demandes au Canton, mais c'est dans le cahier des charges de 2017.

Le **Président** redonne la parole à Madame **Josée LEUPIN** en réponse à la Municipalité. Elle indique que ce sentiment vient du fait que dans les projets qui nous sont proposés pour l'avenir, les montants financiers sont conséquents. Nous craignons que la décision si elle n'intervient pas en début d'année, pour le prochain conseil, si tous les stades suivants : la mise à l'enquête, les délais de recours, prennent du temps que tout cela pénalise la Commune d'obtenir des subventions du Canton. Elle sait que des demandes sont faites depuis 2013-2014 par Monsieur **Jean SOMMER**.

Madame Josée LEUPIN maintient la motion.

Le **Président** explique que suite au dépôt de cette motion il a fait deux conférences téléphoniques avec les deux préfets et ainsi qu'avec notre députée qui est juriste, sur la question de la recevabilité de cette motion.

Le **Président** précise la différence entre motion et postulat.

- La motion incite la Municipalité à réagir et l'oblige à traiter le sujet.
- Le postulat oblige la Municipalité à présenter un rapport, c'est moins contraignant.

La motion ne peut concerner qu'un projet où le Conseil Général est compétent. Le **Président** donne l'exemple suivant : si le Conseil Général souhaite réduire le salaire du Syndic, ceci serait sous forme d'une motion, puisque les rémunérations de la Municipalité sont du ressort du Conseil Général. Réviser l'état de la route relève de la compétence de la Municipalité.

La motion dans ce cas précis pourrait être recevable, s'il y avait eu un préavis soumis par la Municipalité et que finalement 3 ans après celle-ci n'a rien fait. La motion serait à ce moment-là recevable. Elle est importante car ce préavis est existant. Il y a un préavis qui parle de façon générale de la remise en état de la route de Begnins, mais ne donne pas de détails de budget, ni de limite sur les délais de ses travaux. La réponse revient aux services des communes qui était fermés aujourd'hui. La recevabilité va être soumise au vote, si elle est acceptée, ça sera sous réserve de l'accord juridique du service des communes. Si elle est refusée, elle sera transmise à la Municipalité sous forme de postulat. Si les conseillers l'acceptent, cette motion sera remise à la Municipalité, autrement elle sera soumise sous forme de postulat par Madame **Josée LEUPIN**.

Monsieur **Bernard GEHRI** pose la question sur ces subventions de l'Etat, mentionnées par Madame **Josée LEUPIN**. Le **Syndic** indique que cela concerne les nuisances sonores, un mur sera construit entre les serres Badan. Le Canton participe au-dessus du panneau 50km/h et pour la pose du tapis phono absorbant, les subventions seront perçues jusqu'en 2018. Les projets et les plans sont en train d'être traités.

Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** pose une question formelle, cette motion est parfaitement recevable, puisque le concept des routes a été accepté par le Conseil Général. Le travail des

préavis à ce sujet sera présenté au conseil, au mois de mars ou juin. La Municipalité ne peut pas aller plus vite que les autorisations du Canton. Malheureusement, Lausanne prend du temps pour y répondre.

Le **Président** invite à voter sur la recevabilité de cette motion :

La motion est acceptée sous réserve de la confirmation du service des communes, 5 abstentions.

Si le service des communes refuse cette motion, elle sera traitée automatiquement sous forme de postulat.

Le Conseil Général accepte que cette motion soit modifiée en postulat, 6 abstentions.

Le **Président** demande si 1/5 des membres présents souhaite que cette motion soit renvoyée en commission et ensuite elle présentera son rapport à la Municipalité. Personne n'appuie cette demande, par conséquent cette motion est remise directement à la Municipalité. Madame **Josée LEUPIN** intervient et précise que puisqu'elle est acceptée dans l'ordre du jour, il faudra mettre cette motion dans la liste des préavis, au prochain conseil du mois de mars. La motion peut être assortie d'un délai particulier. Le **Président** demande si 1/5 des membres présents désire un délai particulier, personne n'appuie cette demande, il n'y aura aucun délai.

2. PRÉAVIS N°7/2016-2017 – DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE CONSTRUCTION DE FR. 317'000.- POUR LA PROLONGATION DES TROTTOIRS ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE TRAVERSÉE PIÉTONNE A LA ROUTE DE L'ÉTRAZ.

Le **Président** demande l'introduction de ce préavis à la Municipalité, par Monsieur **Jean SOMMER**. Il soumet la demande de crédit et d'étude et de construction aux conseillers, pour protéger les trottoirs de la route de l'Etraz. La première tranche votée en 2013, est actuellement terminée, mais le tapis ne sera posé définitivement qu'après la fin des travaux du nouveau chantier artisanal des bureaux et restaurant et ceci retarde le projet. Le tronçon concerné est sur la route de l'Etraz. Le trottoir se termine abruptement à l'entrée de la propriété de Monsieur Monachon, le projet est de prolonger les deux trottoirs et de construire une traversée piétonne, avec une déviation de la chaussée, pour la modération de vitesse à l'entrée du village. Ce projet est en train d'être approuvé et par la suite sera mis à l'enquête. Il est devisé à CHF 317'000, nous espérons commencer les travaux en avril et faire poser le tapis définitif en juillet. Il n'est pas possible d'y mettre une piste cyclable, car la largeur de la chaussée est insuffisante.

Madame **Carol WUERSCH** donne lecture du rapport de la commission des routes. La commission des routes recommande d'accepter ce préavis. Monsieur **Michaël SCHLEGEL** donne lecture du rapport de la commission des finances. La commission des finances recommande d'accepter ce préavis.

Le **Président** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Claude BISSAT** constate qu'il n'y aura aucune piste cyclable, ni aucun arrêt de bus de prévu. Il demande si le trottoir continuera sur le passage de l'autoroute. Monsieur **Jean SOMMER** explique que la réflexion est prise en compte sur ce tronçon, pour l'avenir.

La discussion terminée. Nous passons au vote.

Le Préavis n°7/2016-2017 est accepté à forte majorité.

3. PRÉAVIS N°8/2016-2017 – DEMANDE D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LA RÉALISATION D'UN BATIMENT MULTIFONCTION ET D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE FR. 39'420.- TTC.

Le **Président** donne la parole à Madame **Ipek TRIGG**. Elle explique que depuis le 1^{er} juillet 2016 de cette année elle est responsable des bâtiments communaux. La Municipalité a fait un document interne et divisé le travail, elle est responsable des « réparations et de l'entretien » des bâtiments communaux. Monsieur **Michel BURNAND** ayant la responsabilité du dicastère de l'urbanisme, c'est à lui que revient d'introduire ce préavis, sur la « construction ». Le **Président** explique que les interventions claires et précises de Madame **Ipek TRIGG** seront par la suite les bienvenues. Monsieur **Michel BURNAND** explique, que pour situer ce bâtiment, il sera vers la terrasse en avant de l'école. La forme sera définie par la suite, par des architectes. Il y a en réserve une surface derrière l'école pour agrandir le collège avec deux classes supplémentaires. Le préavis est détaillé et dense. Il traduit la série de tous les éléments. Début janvier 2020 ce bâtiment devrait être prêt. La première phase est de préparer un cahier des charges à remettre aux architectes, pour nous faire des propositions, ceci par l'intermédiaire d'un maître d'ouvrage. Il nous a conseillé de faire une appel d'offre fonctionnelle, avec un concept du bâtiment et les coûts des prestations des architectes. L'architecte devra avoir ses partenaires pour faire une offre complète. Après avoir mis en concurrence ces mandataires, il y aura 2-3 projets qui conviendront et un comité d'expert, formé avec un membre de la Municipalité, un membre de la commission de construction et un spécialiste dans la construction, pour étudier ceux-ci, avant l'approbation du Conseil pour le crédit d'étude. Ce crédit d'étude sera détaillé au mois de juin. Entre-temps un permis de construire sera requis et on redemandera une appel d'offre pour la construction. Ceci nous donnera le montant final et le crédit de construction sera soumis au Conseil. Le **Syndic** répond à la question de Monsieur **Roger BRAND**, lorsque la Municipalité a préparé ce préavis, elle a mis une conclusion en deux points, point 1 « entreprendre la réalisation de ce bâtiment » et si vous êtes d'accord le point 2, seulement après, de pouvoir « engager les travaux ». La Municipalité voulait une garantie du Conseil. A chaque point, pour le crédit d'étude, le crédit de construction, le Conseil Général devra donner son approbation ou pas.

Monsieur **Claudio GRECO** donne lecture du rapport pour la commission des bâtiments. La commission recommande d'accepter ce préavis. Monsieur **Michaël SCHLEGEL** donne lecture du rapport de la commission des finances. La commission recommande d'accepter ce préavis.

Le **Président** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** demande s'il y aura une salle de gym. Le **Syndic** répond que oui il y aura la possibilité pour une salle de gym. Pour l'instant, elle n'est pas comprise dans le préavis. Au vu de l'ensemble du projet, Monsieur **Jean-Pierre SUTTER** pense qu'il y aura besoin de prévoir un appartement pour le concierge. Le **Syndic** explique que pour l'instant c'est une entreprise extérieure qui s'occupe de la conciergerie de la commune. Il restera à disposition éventuellement l'ancien bâtiment communal. Monsieur **Roger BRAND** demande si la localisation du projet est définitive et au vu de l'ajout d'une salle de gym est-ce que celle-ci supprimera le terrain de sport existant ? Le **Syndic** explique qu'il y aura un réaménagement du terrain de sport, qui était prévu dans le plan d'investissement. Une partie du terrain de foot sera attribuée à l'éventuelle future salle de gym. Monsieur **Anthony PINZELLI** demande s'il est tenu en compte les places de parking, pour les autres bâtiments et projets dans les prochaines années. La politique actuelle de ces constructions est de dire 1 place de parking par habitation. Le **Syndic** explique que c'est également prévu dans le plafond d'endettement. Réaménagement des zones de verdure, pour des zones de places de parking. Monsieur **Marcel MIESEN**

demande : vendriez-vous ce bâtiment communal ? Le **Syndic** indique que non car tous les revenus viennent des impôts et il faut pouvoir les diversifier. Si on peut utiliser cette surface pour en faire autre chose, à moins qu'un « mécène » nous loue ceci pour CHF 100'000 par année. Les suivants de la Municipalité devront faire avec le réaménagement de cette surface. Ce projet est important pour le développement de la commune, c'est une plus-value pour les propriétaires qui ont des appartements à louer. Le **Président** rapporte des détails d'une discussion avec le **Syndic**. Il expliquait ses inquiétudes face à la conclusion de ce préavis et il a bien noté que d'abord nous devons « entreprendre » et par la suite, avec des plans détaillés seront présentés et de pouvoir s'informer sur la suite du projet. Monsieur **Mark TRITTEN** comprend la confiance sur le point n°1 de la conclusion. Par contre il faudrait en tenir compte par la suite, pour des préavis futurs. Ces deux points ne sont pas séparés, mais ils sont intrinsèquement liés, car si nous acceptons le point n°1, le point n°2 est lié. Il invite la Municipalité à être plus concise et précise dans les demandes de vote par la suite, s'il est en droit de demander cela. C'est une interpellation correcte, la Municipalité en prend note.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

Le 1^{er} point de ce Préavis n°8/2016-2017 est adopté à forte majorité, avec 2 abstentions.

Le 2^{ème} point sur le crédit d'étude préliminaire de CHF 39'420 est accepté, 1 abstention.

4. PRÉAVIS N°9/2016-2017 – ADOPTION DU BUDGET DU MÉNAGE COMMUNAL 2017.

Le **Président** donne la parole à Madame **Antonella SALAMIN**. Elle présente le budget, la partie compacte des charges est imposée par l'Etat : facture sociale 7,7%, fonds de péréquation 17,9% et la réforme policière. Factures qui viennent des associations : pour l'école (AISE), le RAT et les soins à domicile. A tous ces éléments compacts s'ajoutent les charges financières, financées par des charges causales. Le total est de 75% qui nous est imposé, avec une marge de manœuvre sur les trois domaines de l'administration, les autorités et autres charges de fonctionnement. Tous les impôts font la totalité 80% de nos recettes, les bâtiments que la commune possède, les taxes liées aux charges et une partie des recettes de l'AISE. En conclusion, la commune a très peu de marge de manœuvre pour pouvoir financer les charges de l'Etat et la Municipalité a fait un budget très serré.

Monsieur **Mark TRITTEN** donne lecture du rapport de la commission des finances. La commission des finances recommande d'accepter le préavis.

Le **Président** fait une parenthèse en remerciant la qualité du travail des diverses commissions, puis ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Benoît GUEX**, en ce qui concerne les impôts sur le budget 2016, demande des explications sur l'augmentation de la population de Vich et pourquoi il y a autant de différence d'avec le budget 2017. Madame **Antonella SALAMIN** explique que les comptes 2015 ont été clos en octobre de l'année d'avant. Le budget 2016 ne pouvait pas tenir compte de cette augmentation de population. Les objets non-récurrents, l'impôt sur la succession et la mutation ne peuvent pas être prévus, donc la Municipalité est prudente et dans cette mesure, le budget 2016 est bas. En 2017 elle augmente le budget et tient compte de l'augmentation de la population.

Monsieur **Jean-Benoît GUEX** comprend que l'on tienne compte de ces imprévus, mais quel était le budget ? Monsieur **Antonio SISTO** répond que pour le budget 2015 pour les impôts, il était prévu CHF 3'200'000, il précise qu'en tenant compte des chiffres effectifs, les droits de

mutation à hauteur de CHF 150'000 et si on prend le droit de mutation et de succession sur l'effectif 2015 on a CHF 500'000. La perception des impôts est gérée par l'Etat, c'est lui qui nous donne l'estimation des risques du montant de recouvrement sur les impôts. A fin 2014, la commune avait une exposition importante et elle a augmenté les risques de provisions. En 2015, la Municipalité avait dissous cette provision de CHF 240'000. En 2015, il y a eu des gros revenus des entreprises sur Vich et donc des gros impôts. Les éléments non-récurrents ne peuvent pas être pris en compte et c'est pour ceci que nous ne les voyons pas apparaître dans le budget 2017. Monsieur **Kurt TRITTEN** exprime c'est une loterie venant de Lausanne qui nous donne le budget avec 2 ans d'écart. Il pense que la Municipalité ne devrait plus se donner la peine de faire un budget dans de telles conditions. Dans le nouveau budget, le plus grand montant d'augmentation des dépenses est de CHF 500'000 pour les charges sociales. Il faut que Lausanne nous donne une estimation plus tôt.

Le **Président** clôt la discussion. Nous passons au vote.

Le préavis n°9/2016-2017 est accepté à forte majorité.

5. LISTE DES PRÉAVIS POUR LA SÉANCE SUIVANTE.

Le **Président** donne la parole au **Syndic** pour la liste des préavis :

- Rénovation du cimetière.
- Mise en conformité du règlement sur la distribution de l'eau potable.
- Motion de Madame **Josée LEUPIN**.
- Plus deux ou trois autres préavis indéterminés.

6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le **Président** indique que les rapports des commissions des routes et bâtiments ne nous sont parvenus que samedi avant le conseil. Le délai est court, mais le jour ou le préavis sera significatif sur des coûts plus importants, il serait bien de remettre le rapport un peu plus tôt.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur **Richard STOECKLIN** revient sur le sondage de l'avis sur les modifications des heures d'ouverture de la déchetterie. 140 réponses reçues, soit 4% de la population. Il y a un total de 411 souhaits. La Municipalité a eu une vue sur les gens qui viennent en voiture soit 83% et le reste à pied, soit 17%. Les souhaits de 44% sont sur l'harmonisation des horaires le mercredi après-midi en hiver et de prolonger en été, comme en hiver jusqu'à 19h30. Le lundi ouvert jusqu'à 30 min de plus. Pour assurer ces changements, le mercredi soir et deux samedis par mois, des ressources externes sont recherchées pour ouvrir ces zones. Remarques négatives : centre de tri trop petit, problèmes de parking, manque d'assistance, manque d'éclairage en hiver. Remarques positives : personnel accueillant et serviable et centre de tri bien tenu.

Le **Syndic** a rencontré des représentants de la poste et ils ont annoncé que, vu le faible volume d'opérations postales qui se fait à Vich, la poste sera fermée au 3^e trimestre de l'année prochaine. La Municipalité cherche des alternatives : le concept de l'agence postale, c'est une entreprise, le greffe ou autre qui installe en self-service, dans ses locaux pour la poste. Ou un modèle de service à domicile. Proposition de « flag » à mettre sur la boîte aux lettres pour que le facteur vienne à la porte. C'est peut-être l'opportunité de mettre un commerce de détail, au centre du village, à la place de la poste. L'agence postale est rétribuée. Madame **Josée LEUPIN** demande si la Municipalité a exprimé sa désapprobation aux représentants de la poste. Le

Syndic explique que les protocoles sont signés ceci est un mandat fédéral, on ne peut pas faire grand chose. Madame **Josée LEUPIN** explique qu'il y a un village qui a monté une pétition avec ses habitants pour montrer son mécontentement sur la fermeture de leur poste. Pour qu'il soit prouvé aux habitants que la poste n'est pas rentable.

Monsieur **Michel PEIRIS** est surpris que l'horaire de la déchetterie change finalement très peu. Quel est le seuil au vu du rush du samedi matin, pour l'amélioration des tranches horaires ? Monsieur **Richard STOECKLIN** explique que selon les sondages, peu de gens ont répondu pour une amélioration sur le samedi. Ceci est une première étape en adaptant les horaires selon les réponses au sondage.

Monsieur **Goran JOVANOVIC** demande à la Municipalité, s'il y a la possibilité à l'arrêt de bus de réparer la vitre brisée depuis un certain temps ? Madame **Antonella SALAMIN** prend en compte cette demande. Enfin, Monsieur **Goran JOVANOVIC** invite tout le monde à la soirée du nouvel an organisée avec Monsieur **Jean-Claude BISSAT**. Madame **Nathalie STREIT** invite tout le monde à la soirée de Noël dimanche prochain à 18h, avec la chorale de Genève.

8. CONTRE-APPEL ET DISTRIBUTION DES JETONS DE PRÉSENCE

Le **Président** explique que lors du contre-appel les jetons de présences seront distribués, pour couvrir cette séance ainsi que celle du 4 octobre 2016. Monsieur **Bernard HORNUNG** pense qu'il a été déjà convenu que les jetons de présence sont à remettre aux Cartons du cœur, comme pour la législature précédente. Le **Président** explique que ce sont les jetons de la législature précédente qui avaient été destinés aux les Cartons du cœur. Monsieur **Claudio GRECO** demande si les jetons seront peut-être à remettre dans un panier/tirelire pour les Cartons du cœur. Le **Président** trouvait cette façon de faire un peu inconfortable, mais si ça convient à l'assemblée, ça sera réfléchi pour le prochain conseil. Madame **Heike GOWAL** explique que depuis 10 ans nous procédons de cette façon en remettant les jetons à une association.

Monsieur **Marcel BIEDERMANN** fait circuler notre urne comme tirelire pour la remise de ces jetons à une association par la suite, l'assemblée l'applaudit pour son initiative.

La Municipalité remercie le nouveau bureau et l'assemblée, ainsi que ses collègues, les employés communaux et il souhaite une belle fin d'année à tout le monde.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Clôture de la séance à 22h45

- ANNEXE : MOTION PRÉSENTÉE PAR MADAME JOSÉE LEUPIN AINSI QUE MADAME WUERSCH, ET MESSIEURS HADORN, GUEX ET PASCHE.

Au nom du Conseil Général

Le Président
Charles de Mestral



La Secrétaire
Valérie Zeender

Motion déposée le 6 décembre 2016 (selon art. 55 alinéa b du Règlement du Conseil général) par les membres du Conseil signataires ci-dessous, chargeant la Municipalité de présenter l'étude, le coût et le planning de la dernière étape de modération de la circulation à travers notre Commune lors du prochain Conseil général (art. 57 du règlement).

Argumentation :

Le 2 octobre 2013 notre Conseil a voté à l'unanimité le préavis n° 4/2013-2014 relatif à la demande de crédit pour l'étude et la construction de la première tranche des aménagements routiers sur notre Commune. La deuxième tranche faisant l'objet du préavis n° 9/2014-2015 a été votée le 29 juin 2015. Aujourd'hui les travaux sont terminés à part sur la Route de l'Etraz où il reste le revêtement phonoabsorbant à poser.

La troisième tranche concernant la modération et la sécurisation de la Route de Begnins annoncée dans le budget d'investissement pour la période 2013-2016 est encore à réaliser.

Au vu de l'importance de mettre en œuvre l'ensemble des mesures prévues pour diminuer le volume de trafic et la vitesse des véhicules, pour sécuriser nos déplacements et revaloriser l'espace public, pour assainir le bruit routier en application de la Loi fédérale, le tout pour améliorer notre cadre de vie nous demandons à la Municipalité de :

- tout mettre en œuvre pour pouvoir terminer au plus vite les aménagements de modération du trafic, en traversée du village, annoncés en 2013 et
- soumettre en conséquence un préavis à cet effet lors du prochain Conseil général.

En conclusion, nous demandons au Conseil de prendre en considération cette motion, libellée comme suit :

Le Conseil général délibérant dans sa séance du 6 décembre 2016 charge la Municipalité de présenter le projet, le coût et le planning de la dernière étape de modération de la circulation, en traversée de notre Commune, lors du prochain Conseil général

et de faire parvenir la motion à la Municipalité (si le vote est favorable).

Signatures :

Romain HADORN

Michel GUEx

Josée LEUPIN

Eric PASCHE

Carol WUERSCH

Motion déposée au Conseil Général de Vich, le 6 décembre 2016.



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VICH

p.13

Les liquidités sont pour le moment de CHF 3'000'000. Le « coussin financier » n'est pas une bonne idée, car on nous retient un intérêt négatif de 1% par million, sur l'endettement.

p.16

... ceci par l'intermédiaire d'un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO).

p.17

Le **Président** donne la parole à Madame **Antonella SALAMIN**. Elle présente le budget, la partie compacte des charges est imposée par l'Etat : La facture sociale est de 27,7%, le fond de péréquation de 17,9% et la réforme policière de 3%. Factures qui viennent des associations : pour l'école (AISE), instruction publique 10,3%, le RAT 3,8% et autres associations 3,2%. A tous ces éléments compacts s'ajoutent les charges financières, financées par des taxes causales de 9,4%. Le total est de 75% de charges qui nous est imposé, avec une marge de manœuvre sur les trois domaines de l'administration, les autorités et autres charges de fonctionnement. Tous les impôts représentent 80% de nos recettes. Les autres recettes des bâtiments sont : les revenus des bâtiments que la commune possède, les taxes liées aux charges et une partie des recettes de l'AISE. En conclusion, la commune a très peu de marge de manœuvre pour pouvoir financer les charges de l'Etat. Pour ces raisons, la Municipalité a fait un budget sans faire de provision financière particulière.

cdn.

p.19

autres que celles

Madame Josée LEUPIN explique qu'il y a un village qui a monté une pétition avec ses habitants pour montrer son mécontentement sur la fermeture de leur poste. ~~pour qu'il soit prouvé aux habitants que la poste n'est pas rentable.~~

Charles de Mestral
Président
A. de Mestral



Valérie Zeender
Secrétaire
Valérie Zeender